

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 5 MARS 2026

Délibération n° 20260305.7

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u>
En exercice : 14	- dont « pour » : 12
Présents : 12	- dont « contre » : 0
Absents excusés avec procuration :	- dont « abstention » : 0
Absent excusé : 1	
Absent : 1	

Le jeudi 5 mars 2026 à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué 27/02/2026 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, Françoise DUSSUC, Isabelle ROUTHIAU, Hélène TESTARD et Messieurs Philippe BENMERGUI, Yoann LEVÊQUE,

Thibaut MARTINEZ, Patrick ROCHE, Yoann VIOLLET

ABSENT EXCUSÉ : Monsieur Aurélien BEYEKLIAN

ABSENT : Monsieur Marc BUISSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Françoise DUSSUC

OBJET :

ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

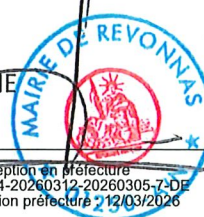
Monsieur le maire rappelle l'embauche en 2022, 2023, 2024 et 2025 de 2 à 3 saisonniers pour soutenir l'agent technique titulaire pendant la période estivale afin de l'aider dans le maintien, entre autres de la propreté sur certains sites d'intérêt pour la commune comme le cimetière, le monument aux morts, l'école et l'église. Ce renfort est nécessaire pendant la période de congés de l'agent communal. Pour se faire, il a lieu de créer deux emplois pour accroissement saisonnier d'activité d'agent d'entretien et de propreté à temps non complet sur la base du smic proportionnellement au temps passé. Il est à noter que le poste sera ouvert en priorité aux jeunes du village.

- 1er poste de contractuel pour les -18 ans à 18h/semaine pour une durée de 2 mois (du 1er juillet au 31 août 2026)
- 2ème poste de contractuel pour les +18 ans à 18h/semaine pour une durée de 2 mois (du 1er juillet au 31 août 2026)

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et décide de créer les deux emplois pour accroissement saisonnier d'activité comme exposé ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.
Pour copie conforme

Le Maire,
Patrick ROCHE



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le Et publication ou notification le **12 MARS 2026**

Accusé de réception en préfecture
001-210103214-20260312-20260305.7-DE
Date de réception préfecture 27/03/2026